



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics

Question écrite n° 40137

Texte de la question

M. Jacques Blanc demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité les mesures qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour apaiser l'angoisse et la colère qui ont saisi, au cours des dernières semaines, de très nombreux établissements hospitaliers - CHU, centres hospitaliers, hôpitaux locaux - au moment où sont présentés leurs budgets pour l'année 2000. Le Gouvernement ne peut se défaire sur les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation comme l'a fait madame la secrétaire d'Etat, répondant à sa question d'actualité posée le mardi 14 décembre 1999. Le mardi 21 décembre, il avait saisi, de nouveau, le Gouvernement dans une question d'actualité exprimant les attentes fortes et angoissées, tant des corps médicaux que des responsables et personnels administratifs ; angoisse face à une situation dramatique créée par des restrictions budgétaires sans précédent, décidées par le Gouvernement, et qui entraîneront, si elles étaient appliquées, de très nombreuses fermetures de services et suppressions de postes ; colère face à une approche purement comptable de notre système de santé, qui réduit à néant des années d'efforts en matière d'organisation, de restructuration et de gestion. Il n'a pas, lui non plus, obtenu de réponse. Or, des mesures d'apaisement paraissent indispensables et ne sauraient être d'ordre conjoncturel. Elles doivent participer d'une volonté de rendre l'espoir à toutes celles et à tous ceux qui sont au service des malades et de garantir l'accès de tous à la santé. Il souhaite donc connaître quelles sont les intentions réelles du Gouvernement à ce sujet et le montant des rallonges budgétaires qu'il envisage d'attribuer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40137

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 276

Question retirée le : 1er octobre 2001 (Fin de mandat)